



On veut enlever la garde a ma fille

Par **Mimi**, le **15/07/2014** à **13:56**

Voila,ma fille a un enfant de 8 ans ,je suis sa grand -mère qui vous écrit et demande de l'aide et comment faire.ma fille a fait garder son fils depuis tout petite par ma meilleur amie mes elle le prenait pendant les vacances scolaire et il aller a l'école chez mon amie qui était ma copine . Mais a chaque fois que je l'appelle le vendredi car ma fille veut récupérer son fils pour le weekend elle me disait qu'elle n'était pas sur marseille mes a mon avis ses parents elle avait fait une demande contre ma fille pour avoir la garde de son fils.la ma fille a récupéré son fils pour l'inscrire devant chez elle a l'école elle a reçu une convocation chez les assistantes sociales car il lui reproche de délaisser son fils et que mon amie veut la garde ma fille fait que pleure les assistantes sociales lui on dit qu'il serait mieux chez mon amie car il est dans un milieu stable et il lui on dit pourquoi vous avez récupéré votre fils .il on questionner son fils tout seul et il lui on demande chez qui il veut aller mon petit fils a répondu qu'il veut rester chez sa mère mes les assistantes sociales elle s'en fout et elle on dit a ma fille qu'elle va avoir une convocation devant le juge des enfants pour prendre une décision.je vous demande que faire répondez moi urgent SVP merci.

Par **domat**, le **15/07/2014** à **20:33**

bjr,
je comprends que votre fille a confié son fils depuis 8 ans à votre meilleure amie.
votre fille devait avoir ses raisons pour agir ainsi mais je comprends qu'il est normal que votre amie qui a élevé cet enfant veuille le garder.
si le juge aux affaires familiales est saisi, il faut attendre sa décision, en particulier le juge demandera sans doute à votre fille pour quelles raisons elle l'a confié à une tierce personne.
votre fille a-t-elle une vie stable avec un travail, un entourage qui ne soit pas un danger pour cet enfant (drogue, alcool, violence...).
les assistantes sociales ont sans doute des motifs pour justifier leurs positions effectivement la stabilité du milieu familial est important pour l'enfant.
je ne suis pas certain que l'avis d'un enfant de 8 ans suffise à convaincre le juge.
cdt

Par **Mimi**, le **16/07/2014** à **18:01**

Merci de vos réponses .mais ma fille ne se drogue pas ni boit de l'alcool .est ce que moi sa

grand mère je pourais avoir la garde si je fait une demende